



**SYMALIM**  
**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT**  
**ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMITE SYNDICAL**  
**SEANCE DU 18 MARS 2021**

**N° : 2021-014**  
**OBJET : Convention de mandat n° 2111- Etude du Rizan, fonctionnement hydrogéologique**

\*\*\*\*\*

Date de la convocation : **Judi 11 mars 2021**

Secrétaire de Séance : **M. VIEIRA**

\*\*\*\*\*

**L'an deux mille vingt et un, le dix-huit du mois de mars, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis.** Cette réunion a eu lieu de façon exceptionnelle au Complexe du Mas du Roux (40 rue du midi, Beynost) pour respecter les mesures sanitaires COVID.

<b>Nombre de délégué·e·s :</b> 30	<b>Présent·e·s :</b> 23	<b>en droits de vote :</b> 79,5
<b>Nombre de droits de vote :</b> 105	<b>Pouvoirs :</b> 4	<b>en droits de vote :</b> 16,5
	<b>Votant·e·s :</b> 27	<b>en droits de vote :</b> 96

**Liste des présent·e·s :**

**nombre de vote /délégué·e**

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	<del>M. BENZEGHIBA</del>	<del>5</del>
	MME CREUZE	5 + 5,5
	MME DEHAN	5
	<del>MME FAUTRA</del>	<del>5</del>
	<del>M. GOMEZ</del>	<del>5</del>
	MME GROSPERRIN	5
	M. QUINIOU	5 + 5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5 + 5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4
CCMP	M. GIRARD	1,5
	MME TERRIER	1,5

LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME GOUST	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
	MME GUILLAS ( <i>suppléante</i> )	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
	M. ALLOIN ( <i>suppléant</i> )	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3 + 1
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
	M. MELLET ( <i>suppléant</i> )	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	M. DESBROSSES	1
NEYRON	M. VINCENT	1
NIEVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

**Ont donné pouvoir (conformément à loi 2020-1379 du 14 novembre 2020) :**

M. Chapuis à Mme Creuze  
M. Benzeghiba à Mme Reveyrand  
Mme Fautra à M. Quiniou (Métropole de Lyon)  
M. Vincent à M. Quiniou

\*\*\*\*\*

Madame la Présidente expose,

L'opération prévue dans ce mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée à la SPL Segapal concerne une étude hydrogéologique sur le ruisseau du Rizan.

Ce ruisseau phréatique qui constitue un des milieux les plus riches du Grand Parc connaît depuis plusieurs années des périodes d'assèchement de plus en plus fréquentes et marquées ayant des conséquences importantes vis-à-vis de la biodiversité.

L'objectif est donc d'abord de mieux connaître les modalités d'alimentation en eau du Rizan, les influences qu'il subit (prélèvements, aménagements, contexte météorologique) et ensuite de définir des préconisations de gestion et de suivi permettant de maintenir son alimentation en eau et donc de garantir sa qualité écologique.

L'enveloppe financière prévisionnelle qui comprend la réalisation de l'étude et les honoraires de la Segapal est de 111 192 € TTC. Cette étude fait l'objet d'un co-financement à hauteur de 88 % par l'Agence de l'eau (48 %) et EDF (40 %).

Cette étude est comprise dans l'autorisation de programme n° 2100 d'une valeur globale de 111 192€.

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le mandat n°2111 « Etude du Rizan, fonctionnement hydrogéologique » d'un montant de 111 192 € TTC

- **AUTORISE** madame la Présidente à signer la convention de mandat telle qu'annexée
- **DIT** que cette dépense sera affectée à l'autorisation de programme n°2100 et imputée au Budget principal du Symalim – section d'investissement
- **AUTORISE** madame la Présidente à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau et de EDF et à signer tous documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente  
Catherine CREUZE